

Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

☎ 03.44.89.23.58

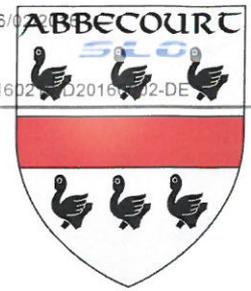
■ abbecourt.commune@orange.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2016

Reçu en préfecture le 16/02/2016

Affiché

ID : 060-216000059-20160216-D2016002-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, TREVIN Claude,

Etaient absents : M. AVONTURE Jacky qui a donné procuration à M. BONTEMPS Christophe, M. LE GAL Michel qui a donné procuration à M. DESLIENS Pierre, Mme RENARD Brigitte qui a donné procuration à Mme TREVIN Claude, Mme THOMAS Ginette qui a donné procuration à M. ANTHEAUME Jean-Jacques, M. WANEQUE Jean-Pierre qui a donné procuration à Mme GOSSART Brigitte.

Date de convocation : 04/02/2016

Date d'affichage : 04/02/2016

Secrétaire de séance : Monsieur DESLIENS Pierre

N° D2016002

Objet : Eclairage public EP- diverses rues.

Vu la nécessité de procéder à l'éclairage public du réseau d'électricité pour diverses rues

Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 18 janvier 2016 s'élevant à la somme de 40 560,62€

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 34 567,41 € (sans subvention) ou 15 742,59€ (avec subvention)

Vu les statuts du SE60 en date du 29 novembre 2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'éclairage public du réseau électrique diverses rues

Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Inscrit les sommes qui seront dues au SE60 au budget communale de l'année 2016 en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint

Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Enregistrement le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le 
ID : 060-216000059-20160210-D20160002-DE

Pour extrait certifié conforme

Le 11/02/2016

Acte rendu exécutoire par dépôt en Préfecture le

Le Maire,

Jean-Jacques ANTHEAUME.

